



N°27

# COMMUNE DE RINGENDORF

## Bulletin communal

Responsable de la publication : Pascal HERRMANN  
dépôt légal décembre 2020



*A tous, nous voulons souhaiter un Joyeux Noël*, de belles fêtes avec vos proches, même si elles ne pourront se dérouler dans les conditions souhaitées. Profitons des petits bonheurs du quotidien en attendant de pouvoir se réunir à nouveau pour des plus grandes fêtes.

Chacun préférerait pouvoir sortir, aller voir sa famille, retrouver ses activités habituelles, mais il faut tenir bon pour arriver collectivement à bout de ce virus. Pensons à rendre hommage à tous ceux qui n'ont pas le choix, qui doivent sortir pour organiser les soins, les services publics, les commerces de proximité, et aller travailler sous un masque, afin que tout un chacun puisse traverser au mieux ces périodes difficiles pour tout le monde.

Depuis le 28 novembre, le village a retrouvé les couleurs de Noël, grâce aux décorations de l'association A Tout Ringendorf. Cette année les décors ont été composés sur la base des couleurs dominantes de rouge et de blanc, symboles de Noël et également symboles de l'Alsace.

L'opération « fenêtres de l'Avent » a repris depuis le 1er décembre, avec la collaboration de 24 habitants du village qui dévoilent chaque soir une nouvelle fenêtre pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Les fenêtres restent allumées jusqu'au 6 janvier et permettront d'agrémenter des promenades individuelles ou familiales.

## Soutien aux personnes vulnérables

En ces temps difficiles, il nous revient d'être particulièrement vigilants envers les plus vulnérables.

C'est pourquoi la mairie, à la demande de la préfecture, a mis en place une liste nominative dont l'unique objet est de permettre aux personnes spécialement désignées de prendre de vos nouvelles et de vous proposer une entraide pour des achats de première nécessité.

Pour tout renseignement ou inscription sur cette liste, merci de contacter le numéro de permanence de la mairie : 06 96 89 88 27. En cas d'indisponibilité, n'hésitez pas à laisser un message avec votre nom et un numéro de téléphone auquel vous pourrez être rappelé.

En outre, pour répondre à toutes vos questions sur la pandémie, une cellule de soutien psychologique est réactivée sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Elle est aisément accessible au 03 88 11 62 20 de 12 heures à 20 heures du lundi au vendredi, et de 16 heures à 20 heures les week-ends et jours fériés.



## COVID-19 : Continuons de respecter les gestes barrières dans la commune

La crise sanitaire n'est pas terminée, elle demande collectivement un esprit de responsabilité, notamment aux abords des bâtiments communaux (mairie, écoles), mais encore chez notre médecin, nos commerçants et nos artisans. Pour leur permettre de nous servir dans les meilleures conditions possibles, tout en se protégeant les uns les autres, il est impératif de continuer à :

- respecter les gestes barrières en maintenant la distanciation physique,
- procéder très régulièrement au lavage des mains,
- porter le masque dans les lieux clos, et dans un périmètre de 50m alentour

## PREFECTURE : Les mesures de protection de la population



La préfecture rappelle l'importance de télécharger l'application « Tous anti Covid » pour aider à casser beaucoup plus rapidement les chaînes de contamination à la racine en identifiant plus complètement l'ensemble des « cas contact ».

Pour télécharger l'application, scannez ce QR code avec votre téléphone



Pour éviter tout risque de débordement ou d'accident, la préfecture a décidé d'interdire l'usage et le transport de tout pétard ou feux d'artifices du 1er décembre 2020 au 4 janvier 2021.



Si vous êtes témoin ou victime de violences conjugales, **REAGISSEZ.**

Utilisez les services de signalement 3919 ou [www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr) ou contactez la gendarmerie en appelant le **17** (112 à partir d'un portable, 114 par SMS pour les malentendants)

## Prise de RDV avec la gendarmerie de Hochfelden

Pour toute démarche non urgente, il convient de prendre préalablement un RDV avec la brigade de Hochfelden en appelant au 03 88 91 50 18 aux horaires de bureau.

Depuis l'été 2020, un nouveau dispositif permet également la prise de RDV à partir du portail accessible à cette adresse : <https://lannuaire.service-public.fr/grand-est/bas-rhin/gendarmerie-67202-01> Pour les urgences, composez le **17** (112 à partir d'un portable, 114 par SMS pour les malentendants)

## Renforcement des mesures de sécurité pour lutter contre la grippe aviaire



Depuis le 5 novembre 2020, notre département est placé en risque "élevé" d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migratoires. Les propriétaires d'animaux de basse-cour et/ou de volatiles destinés à une utilisation non commerciale sont tenus de confiner leurs animaux ou de mettre en place des filets de protection. Par ailleurs, tous les détenteurs non professionnels de volailles ou d'oiseaux captifs détenus en extérieur doivent se déclarer aux autorités publiques via le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> ou le formulaire CERFA 15472 dédié à cet effet.

## Dépôt de gravats

La commune bénéficie d'un dépôt de gravats permettant d'éviter de longs déplacements pour des résidus de démolition. Nous rappelons que seules les pierres naturelles, le béton et les briques ou tuiles en terre cuite sont acceptés, car ces gravats sont destinés à être concassés pour remblayer les chemins agricoles.

Pour y accéder, veuillez demander la clé auprès de l'adjoint Didier Munsch 07 84 91 40 91.

## INFORMATION LOCALE : absence d'agents communaux

Suite à des interrogations légitimes d'habitants, nous vous informons que des agents titulaires sont actuellement en maladie, souhaitons-leur un prompt rétablissement. Afin d'assurer une continuité de services, des personnels remplaçants ont été embauchés en CDD pour l'accompagnement des enfants, le nettoyage des bâtiments et des voiries.

## Incivilités répétées

A plusieurs reprises, des actes de vandalisme stupides et dangereux ont été commis à la salle polyvalente.

Les panneaux publicitaires environnant le stade ont été fracassés, des grosses pierres ont été projetées dans des dizaines de vitres de la salle. Des débris de verre et de panneaux ont été ramassés tout autour de la salle et sur le stade. La commune a dû engager des frais pour nettoyer les abords et sécuriser le bâtiment pour éviter tout accident.

Ces comportements ne sont pas acceptables. Nous en appelons à une prise de conscience et une vigilance de tous. La gendarmerie est informée, une plainte a été déposée. Elle passe régulièrement depuis pour effectuer des rondes de surveillance.

## Interventions des pompiers sur nids de guêpes ou frelons

Suite à une augmentation des appels pour la destruction de nid d'hyménoptères ("famille" des guêpes et frelons) durant l'année 2020, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Bas-Rhin a mis en place un formulaire de prise de rendez-vous sur leur site internet pour toute demande d'intervention :

<https://www.sdis67.com/fr/destruction-de-nids-dhymenopteres>

Ce service sera facturé 51 € par intervention, sauf si l'intervention dépasse une heure ou nécessite des moyens spécialisés (échelle...).

**Le 18 est réservé aux urgences.**

L'objectif de cette mesure est de permettre au SDIS du Bas-Rhin de se recentrer sur ses missions prioritaires et de préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels. Le SDIS rappelle également qu'il est possible de contacter des sociétés spécialisées en la matière pour ce type d'intervention.



## Un site pour simuler le calcul de la taxe d'aménagement

Un nouveau site a été mis en ligne par l'état pour simuler le calcul de taxe d'aménagement concernant un projet futur, en fonction des surfaces taxables du projet, des montants forfaitaires...

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

## Du nouveau concernant les poubelles de tri : objets en aluminium acceptés



Suite à l'adaptation du centre de tri, de nouveaux objets en aluminium peuvent désormais être mis dans les bacs jaunes pour être recyclés. Il s'agit des emballages en aluminium et des petits objets en aluminium tels que le papier aluminium, les capsules de bouteilles, les dosettes de café (en métal uniquement), les réceptacles de bougies chauffe-plat. Par ailleurs, précisons que les

papiers déchiquetés sont aussi acceptés dans la poubelle de tri. Merci de ne pas jeter les masques, les gants et les mouchoirs en papier dans la poubelle de tri.

**ATTENTION** : la collecte de tri du 1<sup>er</sup> janvier sera décalée au 2 janvier, d'autre part la déchetterie d'Ingwiller sera exceptionnellement ouverte de 8h à 13h et fermée l'après-midi du 24 décembre et du 31 décembre.

## Chiens vagabonds dans les rues

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des propriétaires de chiens de faire le nécessaire pour empêcher qu'ils ne s'échappent et vagabondent dans les rues du village. En cas d'accidents ou de dégradations, la responsabilité des propriétaires est engagée. De nombreux habitants se plaignent de souillures de leur propriété par des chiens du voisinage. Pour éviter cela votre propriété doit être convenablement fermée, ou, votre chien gardé attaché en votre absence.

## Attention au monoxyde de carbone

Chaque année en France, 4000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, causant malheureusement une centaine de décès. Ce danger peut toucher tout le monde. Le monoxyde de carbone est redoutable car complètement inodore. Il provient d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil de chauffage ou de cuisson (chaudière, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, cheminée, cuisinière,... etc). Pensez à faire vérifier vos appareils, et à aérer régulièrement les pièces de vie.

## Aide à la préservation et la restauration du patrimoine

La région Grand Est, en partenariat avec la fondation du patrimoine a mis en œuvre une aide ouverte aux particuliers et aux associations pour la restauration de petits patrimoines bâtis (par exemple puits, lavoirs ou autres éléments bâtis remarquables et non protégés).

<https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/08/clt-preservation-restauration-patrimoine-non-protege.pdf>

## Programme de travaux rue de la bergerie et rue de Kirrwiller



Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) a engagé un projet de pose de réseau séparatif pour les eaux pluviales rue de la bergerie et rue de Kirrwiller, ainsi que le renouvellement de certaines conduites d'eau potable anciennes.

Des regards séparatifs seront posés chez les riverains, qui ne seront pas contraints d'y raccorder

immédiatement leurs gouttières. Ce n'est que dans l'hypothèse de futurs travaux sur leur propriété qu'il pourra leur être demandé d'en profiter pour réaliser ce raccordement.

L'entreprise GCM compte débiter les travaux sur la voie publique fin janvier et nous communiquera un planning précis. Il est à noter que les rues concernées devront être fermées à la circulation durant une partie de la durée du chantier, les entrées et sorties de véhicules des riverains ne seront possibles que le matin et le soir. Toute autre circulation que celle des riverains sera interdite pendant la période de travaux sur la chaussée.

Les couts des travaux seront supportés par la commission locale d'assainissement Mommenheim et environs.

## Programme de travaux rue des moutons, rue des juifs et rue de l'école

La commune a prévu des travaux de réfection et d'aménagement de la chaussée au niveau de la rue des moutons, rue des juifs et rue de l'école avec un raccordement sur la rue d'Etendorf. Ce programme est travaillé en coordination le département et la communauté des communes qui en aura la maîtrise d'œuvre. Le SDEA en profitera pour effectuer le remplacement des anciennes conduites.

Nous avons également sollicité le département pour la prise en charge de la partie départementale faisant la jonction entre les deux parties voiries en projet. Il s'agirait de la réhabilitation du haut de la rue d'Etendorf : tronçon partant de la rue de l'église jusqu'au cédez-le passage au niveau du marronnier.

Le chantier est prévu pour l'automne 2021, des dates plus précises seront communiquées dès validation de celles-ci.


Remarque importante pour les riverains : Des changements sont à prévoir au niveau des branchements électriques, télécom et fibre pour certains riverains selon l'implantation de leur maison, si des travaux de modification intérieure sont nécessaires, ils sont à la charge des habitants.


Les riverains n'ayant pas encore réalisé le captage de leurs eaux pluviales (toits, cours) devront le réaliser avant le démarrage des travaux.




## Pour vos travaux : harmonisation des déclarations préalables

La plupart des travaux de rénovation de votre habitat sont soumis à déclaration préalable. Afin de clarifier les règles à appliquer, les travaux suivants sont désormais également soumis à une formalité préalable :

 **Le ravalement de façade** (nettoyer, repeindre ou remplacer les matériaux de façade à l'identique) aussi bien dans les centres anciens que les zones d'urbanisation récente. Qu'ils modifient ou non l'aspect des façades, ils sont soumis à déclaration préalable et permettront au pétitionnaire de choisir une teinte conforme lors du dépôt de la déclaration préalable pour le ravalement de façade.

 **L'édification de clôture** sur tout le territoire intercommunal (y compris en zone agricole et naturelle, sauf exploitant agricole et forestier). Les hauteurs et les aspects de clôture sont réglementés sur notre territoire pour préserver les relations de voisinage et permettre à la petite faune de circuler.

 **La démolition partielle ou totale de murs et bâtiments dans les centres anciens des PLUi.** Afin de conserver certaines perspectives et une harmonie architecturale (alignement de façades, murs patrimoniaux...), des dispositions réglementaires imposent de conserver ou reconstituer certains murs ou parties de bâtiments. Ces règles, déjà en vigueur dans certaines communes, sont désormais applicables sur tout le territoire de la communauté de communes.

### Rappel :

Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment ou d'un terrain (remblais, décaissement), qui créent une emprise au sol (construction) ou qui relèvent d'un changement de destination sont déjà soumis à formalités préalables (déclaration préalable ou permis de construire).

### Plus d'infos :

Déclaration préalable de travaux : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578)

Permis de construire : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986)

## Vergers pour la biodiversité

Vous souhaitez planter ou entretenir un verger ? Afin de soutenir la plantation ou l'entretien de vergers, la Communauté de Communes renouvelle le dispositif "Vergers pour la biodiversité".

L'intercommunalité prend en charge, sous certaines conditions, la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers.

Cette opération s'adresse aux particuliers, aux communes membres ainsi qu'aux associations du territoire.

Les détails de cette prise en charge, conditions d'éligibilité et candidatures sont disponibles sur le site : [www.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.hanau-lapetitepierre.alsace) ou par téléphone 03 88 71 39 18.



## COVID-19 : maintien des services publics



Durant le confinement, l'Ecole intercommunale de musique a donné des cours d'instruments à distance

Suites aux annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire depuis le mois de mars dernier, la Communauté de Communes s'est adaptée aux différentes périodes de confinement afin de maintenir son action auprès de la population et d'assurer, lorsque cela a été possible, la continuité du service public.

Les lieux d'accueil physique du public sont restés ouverts autant que possible. La mise en œuvre des projets communautaires s'est poursuivie normalement.

Consultez sur le site, les protocoles sanitaires qui évoluent selon les directives gouvernementales : [www.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.hanau-lapetitepierre.alsace)

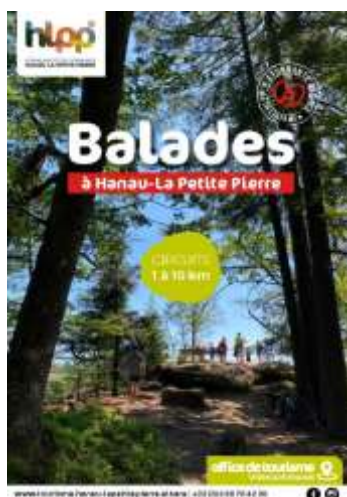
## L'Office de tourisme intercommunal recherche des habitants passionnés pour rejoindre le groupe des Greeters

Vous êtes habitant de Hanau-La Petite Pierre, vous aimez l'endroit où vous vivez et vous en êtes fier ?

L'Office de tourisme intercommunal recherche des habitants motivés, passionnés et passionnants pour participer à l'aventure Greeter. Vous souhaitez partager votre bonne humeur et vos bons plans ou petits coins secrets le temps d'une balade avec des voyageurs de passage ?

Rejoignez l'aventure Greeter ! Contactez l'Office de tourisme pour en savoir plus et soumettre votre candidature : [tourisme@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:tourisme@hanau-lapetitepierre.alsace)

## Prendre l'air, plus de 50 idées de balades déconfinées



Envie de vous ressourcer et de prendre l'air au cœur du Parc naturel régional des Vosges du Nord ?

L'Office de tourisme intercommunal propose plus de 50 idées de balades et randonnées. Panoramas à couper le souffle, impressionnants rochers de grès, châteaux... partez à la découverte de nos merveilles même en hiver !

**Le petit plus à tester** : les balades sonores qui permettent de visiter différents villages en toute liberté grâce à un récit partagé par les habitants pour une découverte ludique entre anecdotes, témoignages et petits secrets disséminés tout au long du parcours.

Un nouveau document pratique recensant des idées de balades à Hanau-La Petite Pierre a également été mis en ligne avec des boucles allant de 1 à 10 km maximum et disposant d'un balisage unique permettant de se repérer facilement.

Plus d'informations sur [www.tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace)

Circuits et balades sonores également disponibles sur l'application mobile gratuite Hanau-La Petite Pierre (App Store et Google Play).